

## INFORMATIONS PRATIQUES

Voté lors de l'AG du 25/06/2021



### AFFILIATIONS

Part départementale UFOLEP de 22€ offerte pour les **associations affiliées en 2020/2021 reprenant leur affiliation en 2021/2022.**

### INSCRIPTIONS CHAMPIONNATS

**Les associations affiliées en 2020/2021 reprenant leur affiliation en 2021/2022, ne paieront pas les inscriptions aux championnats cette saison.**

-> Retrouvez tous les documents utiles sur le site [www.ufolepyonne.org](http://www.ufolepyonne.org).



#### Affiligue

- [Flaquette affiligue](#)
- [Tuto renouveler l'affiliation de mon association](#)
- [Tuto envoi des identifiants à vos adhérents](#)
- [Tuto mettre des actualités dans l'espace adhérent](#)

Page rédigée par **Ufolep 89**  
Dernière mise à jour le 23 Juin 2021



### AFFILIGUE

[WWW.AFFILIGUE.ORG](http://WWW.AFFILIGUE.ORG)

-> Faites votre réaffiliation et vos renouvellements de licences en ligne

## DOCUMENTS D'AFFILIATION

DISPONIBLES EN LIGNE SUR LE SITE [WWW.UFOLEPYONNE.ORG](http://WWW.UFOLEPYONNE.ORG)

-> Onglet "DOCUMENTS"



CLIQUEZ ICI POUR AFFILIER MON ASSOCIATION VIA LE WEBAFFILIGUE

#### DOCUMENTS D'AFFILIATION 2021/2022

- [1. Bulletin de demande de licence vierge](#)
- [2. Demande d'affiliation association vierge](#)
- [3. Liste des activités UFOLEP](#)
- [4. Renseignement des sections de l'association](#)
- [5. Certificat médical vierge](#)
- [6. Questionnaire santé adulte](#)
- [6.1 Questionnaire santé mineur](#)
- [7. Tarifs 2021/2022](#)
- [7.1. Tarifs sans assurance](#)
- [8. Bon de commande licences](#)
- [9. Formulaire de Mutation](#)
- [Fiche diagnostic assurance APAC](#)
- [Guide pour remplir la fiche diagnostic](#)
- [Renouveler son affiliation sur le Webaffiligue](#)

Page rédigée par **Ufolep 89**  
Dernière mise à jour le 15 Juin 2021



### ASSURANCES

DISPONIBLES EN LIGNE SUR  
LE SITE [WWW.UFOLEPYONNE.ORG](http://WWW.UFOLEPYONNE.ORG)

-> Onglet "DOCUMENTS"

**TOUS LES DOCUMENTS**

- AFFILIATION / LICENCES
- AFFILIGUE
- ASSURANCES
- MANIFS SUR VOIE PUBLIQUE
- MANIFS SPORTS MÉCA

**Assurances**

- Bordereau ACT (Activité Cycliste Temporaire)
- Bordereau Assurance Matériel des Licenciés Ufolep
- Bordereau CIP Licenciés (Complémentaire Individuelle de Personne)
- Bordereau Déclaration de Sinistre
- Bordereau RAT (Activités Associatives Temporaires)
- Bordereau Tout risque mobilier matériel annuel
- Bordereau Tout risque mobilier matériel temporaire
- Fiche Diagnostic APAC
- Guide fiche diagnostic en ligne
- Information association MAA
- Information licencié Individuelle accident
- Tarifs ACT
- Tripyouve assistance

Page rédigée par Ufolep 89  
Dernière mise à jour le 22 Juin 2021

### AFFILIATION via AFFILIGUE

- Connectez-vous à votre espace association : vérifier, modifier et compléter toutes les rubriques concernant l'association.
- Imprimer le document et le SIGNER avant de le transmettre au Comité UFOLEP par mail, courrier ou via Affiligue en le scannant.

*Pour information, la signature électronique sera disponible à partir du 1er septembre.*

Une fois la demande de renouvellement d'affiliation réalisée, l'association peut soumettre les demandes de licences.

### AFFILIATION via le dossier papier

- Sur le document de demande d'affiliation pré-rempli : vérifier, modifier et compléter toutes les rubriques concernant l'association.
- DATER et SIGNER avant de le transmettre au Comité UFOLEP par mail ou par courrier

### RENOUVELLEMENT DES LICENCES

- Le licencié doit fournir sa demande de licence SIGNÉE PAR SES SOINS à son association en format papier ou via son espace affiligue-adhérent, accompagnée d'un CERTIFICAT MEDICAL VALIDE si nécessaire ou il atteste avoir rempli le QUESTIONNAIRE DE SANTÉ.
- L'association transmet ensuite la demande de licence au comité avec le certificat médical, sauf si l'association conserve ceux-ci, via Affiligue, par mail ou par courrier.



Les licences seront données si toutes les factures de l'année passée sont réglées.  
Les licences ne seront données qu'après réception du règlement de la facture.

## RÈGLES D'AFFILIATION

### QUELQUES RAPPELS

### CERTIFICAT MEDICAL

#### a. Pour des licences comprenant des activités de risque R1

Le certificat médical est valable sans limite de renouvellement pour certaines activités. Cela signifie qu'il est réutilisable saison après saison tant que le licencié n'a pas eu de rupture de saison :

##### Exemple, l'adhérent.e renouvelle sa licence chaque saison :

- l'adhérent.e fait sa première demande de licence pour la saison 2019/2020 code R1-Billard en date du 01/06/2020 avec un certificat médical du 03/03/2020.
- le même adhérent.e renouvelle pour la seconde fois sa licence dans la même association pour 2020/2021 sur le code R1-Billard en date du 01/02/2021. Le code activité est sur une validité du certificat médical sans limite, l'adhérent.e n'a pas à présenter de nouveau certificat médical, il.elle doit juste cocher la case attestant qu'il a répondu par la négative au « questionnaire de santé ».
- l'adhérent.e ajoute en cours de saison de nouvelles activités ayant la même temporalité du certificat médical et proposées par son association : il.elle n'a pas besoin de présenter de nouveau certificat médical.
- idem pour les saisons suivantes.

##### Exemple, l'adhérent.e saute une saison :

- l'adhérent fait sa première demande de licence pour la saison 2019/2020 code R1-Billard en date du 01/06/2020 avec un certificat médical du 03/03/2020.
- le même adhérent **ne renouvelle pas sa licence en 2020/2021.**
- le même adhérent renouvelle sa licence **pour la saison 2021/2022** code R1-Billard en date du 01/02/2021. Le code activité est sur une validité du certificat médical sans limite, mais il n'a pas renouvelé sa licence en 2020/2021. L'utilisation du **certificat médical** du 03/03/2020 n'est **plus valable. Il doit en présenter un nouveau pour obtenir sa licence.**

#### b. Pour des licences comprenant des activités de risque R2 ou R5

Pour la première demande de licence, l'adhérent.e devra fournir un certificat médical de moins d'un an. Ensuite s'il renouvelle sa licence chaque saison, le certificat médical est dit « valable 3 ans » sous certaines conditions :

##### Exemple, l'adhérent.e renouvelle sa licence chaque saison :

- l'adhérent.e a fait sa première demande de licence à la saison 2018/2019 code R2-Football en date du 01/06/2019 avec un certificat médical du 03/03/2019.
- Le.la même adhérent.e a renouvelé pour la seconde fois sa licence en 2019/2020 sur le code R2-Football en date du 01/02/2019. Le code activité est sur une validité du certificat médical de 3 ans l'adhérent n'a pas eu à présenter de nouveau certificat médical, il a juste à cocher la case attestant qu'il a répondu par la négative au « questionnaire de santé ».
- Le.la même adhérent.e renouvelle pour la troisième fois sa licence pour 2020/2021 sur le code R2-Football en date du 01/02/2021. Le code activité est sur une validité du certificat médical de 3 ans l'adhérent n'a pas à présenter de nouveau certificat médical, il doit juste cocher la case attestant qu'il a répondu par la négative au « questionnaire de santé ».
- le même adhérent renouvelle pour la quatrième fois sa licence en 2021/2022 sur le code R2-Football en date du 01/02/2022. Le code activité est sur une validité du certificat médical de 3 ans l'adhérent a déjà utilisé son certificat médical 3 fois pour renouveler sa licence sur 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021. Pour la saison 2021/2022, il doit présenter un nouveau certificat médical.

### CERTIFICAT MEDICAL

#### Exemple, l'adhérent.e saute une saison :

- l'adhérent.e a fait sa première demande de licence à la saison 2019/2020 code R2-Football en date du 01/06/2019 avec un certificat médical du 03/03/2019.
- Le.la même adhérent.e **n'a pas renouvelé sa licence en 2020/2021.**
- Le.la même adhérent.e veut renouveler sa licence **en 2021/2022** sur le code R2-Football en date du 01/02/2022. **La rupture de continuité impose de fournir un nouveau certificat médical** de non contre-indication à la pratique du sport datant **de moins d'un an.**

#### **c. Pour des licences comprenant des activités de risque R6**

Pour la première demande de licence, l'adhérent.e devra fournir un certificat médical de moins d'un an. Ensuite s'il renouvelle sa licence chaque saison, le certificat médical est dit « valable 3 ans » sous certaines conditions :

L'adhérent.e Adulte doit fournir un certificat médical datant de moins d'un an à la date d'homologation. Lors du **renouvellement de licence**, il doit présenter un **nouveau certificat médical sauf si le certificat médical utilisé la saison précédente a encore moins d'un an à la date d'homologation.**

#### Exemple :

- L'adhérent.e Adulte fait sa première demande de licence pour la saison 2020/2021 code R6-MOTO en date du 01/06/2021 avec un certificat médical du 03/03/2021. Si l'adhérent.e renouvelle sa licence pour la saison 2021/2022 code R6-MOTO le 01/10/2021, son certificat médical précédent est toujours valable car il a moins d'un an.
- L'adhérent.e renouvelle sa licence Ufolep Moto prise en 2020/2021 le 5 octobre 2021. Il a le choix :
  - o de présenter un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins d'un an. (la mention du sport pratiqué n'est plus demandée en dehors de la pratique compétitive).
  - o De réutiliser son certificat médical utilisé la saison précédente qui a toujours moins d'un an.

**A savoir :** les documents pré-remplis de renouvellement de licence mentionnent la date de validité du certificat médical.

### Ouverture du bureau d'affiliation/licences

Nathalie est présente du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Merci de noter que le service est fermé le vendredi toute la journée, vous pourrez déposer vos dossiers mais ils ne seront traités qu'à partir du lundi suivant.